



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 6313

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les attentes des entreprises de paysage, en particulier de Nord-Pas-de Calais. Ces entreprises, qui représentent nationalement quelque 70 000 actifs, sont notamment porteuses de préoccupations liées à l'emploi et à la formation, en tant que sociétés de main-d'oeuvre ayant du mal à recruter du personnel qualifié. Mais elles s'inquiètent également du manque d'intérêt des pouvoirs publics pour l'amélioration du cadre de vie et soutiennent en particulier le projet de développement des espaces verts plantés sur le territoire national, avec la formule « un habitant, un arbre ». Il lui demande de lui préciser l'état de la réflexion et la position du Gouvernement sur ces questions ainsi que sur la demande de concertation et d'écoute dont le secteur du paysage se veut porteur.

Texte de la réponse

La volonté constante du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables est, d'une part, de veiller à la bonne formation des paysagistes et, d'autre part, de soutenir les réseaux professionnels par l'intermédiaire de la FFP (Fédération française du paysage) ou encore de l'UNEP (Union nationale des entrepreneurs du paysage). En effet, il s'agit bien de soutenir l'ensemble de la filière et non pas de privilégier une catégorie de maîtres d'oeuvre plutôt qu'une autre. Pour répondre à la première préoccupation, les organisations professionnelles sont associées aux « journées des écoles », organisées annuellement. Cette manifestation rassemble les six écoles de paysage autour d'une réflexion commune sur l'évolution des enseignements. S'agissant des liens particuliers avec l'UNEP, la direction de la nature et des paysages participe activement à Qualipaysage, organisme professionnel de qualification des entreprises du paysage, et associe l'UNEP aux activités liées à la profession et notamment au jury du prix du paysage. Par ailleurs, il a été décidé, conjointement par la direction de la nature et des paysages, les écoles de paysage et les organisations professionnelles, de mettre en place un observatoire des métiers et des pratiques des paysagistes. Cet observatoire sera piloté et géré avec les établissements d'enseignement et les professionnels et, dans ce cadre, une base de données sur la commande publique a été récemment créée. Cette commande publique est en croissance constante et devrait être confortée par les actions envisagées au titre du Grenelle de l'environnement pour le développement, notamment de la trame verte et, à travers l'actualité, de la mise en oeuvre en France de la Convention européenne du paysage.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6313

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6050

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1198